

VMSF - FICHE TROUSSEAU ● INVENTAIRE POUR LES 6|12

Cette fiche permet de lister les effets personnels de votre enfant, elle a pour but d'en faciliter l'inventaire à l'arrivée et au retour.
Merci de la placer de façon visible dans son bagage.

Nom de l'enfant : Prénom : Âge :

X	LISTE EXHAUSTIVE PROPOSÉE PAR VMSF <i>Cochez les cases correspondantes et indiquez les quantités</i>	QUANTITÉ	VOTRE LISTE COMPLÉMENTAIRE <i>Inscrivez ci-dessous le nom de l'effet personnel de votre enfant si la liste proposée par VMSF ne contient pas le nom de l'effet ou de l'objet</i>	QUANTITÉ
	slip, culotte, caleçon			
	pyjama, chemise de nuit			
	chaussettes, socquettes, collant			
	t-shirt, polo, sous-pull			
	sweat-shirt			
	pull, polaire, gilet			
	chemise, chemisier			
	pantalon			
	short, bermuda			
	jupe, robe			
	survêtement, jogging			
	blouson, parka, doudoune, manteau			
	imperméable, coupe-vent			
	chaussures de ville, sandales			
	chaussures de marche			
	tennis, baskets, chaussures de danse			
	bottes imperméables			
	après-ski, bottes fourrées			
	chaussons			
	écharpe			
	bonnet, casquette, cagoule			
	maillot de bain			
	trousse de toilette complète			
	serviette de toilette			
	serviette de bain			
	lunettes de vue			
	lunettes de soleil			
	porte-monnaie			
	livres, BD			
	instrument de musique, partitions			
	matériel de dessin, crayon			
	tablette, portable, mp3			
	jeux			
	appareil photo			
	sac à linge sale			
	doudouuuuuuu			

QUELQUES INFORMATIONS ET CONSEILS PRATIQUES

La fiche trousseau-inventaire

Nous ne proposons pas de « trousseau type » pour chaque séjour. Notre fiche trousseau a pour seul objet de vous offrir un support pratique vous permettant de noter la liste exhaustive des vêtements et effets personnels que vous mettrez dans la valise de votre enfant. Placez notre fiche « trousseau-inventaire » dans la valise de votre enfant, ainsi les adultes pourront l'aider à faire l'inventaire de ses affaires en début et fin de séjour. Tenez compte des habitudes et goûts vestimentaires de votre enfant, prévoyez des vêtements pratiques (et peu fragiles) adaptés à la saison, la région, les activités spécifiques et bien entendu la durée du séjour.

Les draps et la blanchisserie pendant les séjours

Nous fournissons les draps et les couvertures. Nos équipes assurent un service de blanchisserie (sous-vêtements et petits linges) pour les séjours de plus de 12 jours. Bien entendu, en cas de problèmes individuels, lors d'un séjour plus court (moins de 12 jours) nos équipes prendront toutes initiatives pour répondre aux besoins des enfants concernés.

L'argent de poche, le téléphone portable...

Dès le début du séjour notre responsable propose aux jeunes qui le souhaitent la possibilité de placer en sécurité leur argent de poche et autres objets personnels de valeur. Le téléphone portable est toléré et vous pourrez bien entendu contacter votre enfant directement par ce biais s'il en possède un, si non, lire ci-dessous « des nouvelles de votre enfant pendant le séjour ».

Les instruments de musique des participants

Depuis quelques années, nos séjours de musiques actuelles remportent un vif succès auprès des jeunes. Nous conseillons pour ceux qui ont pour principale motivation d'apprendre à jouer de la guitare électrique ou de la basse d'apporter leur propre instrument. Dans tous les cas les enfants ou les jeunes musiciens doivent apporter leur instrument de musique. Nos centres sont équipés de pianos, batteries, percussions diverses... Pour d'autres instruments non transportables n'hésitez pas à nous contacter avant d'inscrire votre enfant. Tout instrument personnel d'une valeur supérieure à 700 euros doit aussi être assuré par son propriétaire.

Des nouvelles de votre enfant pendant le séjour

Par le biais de la « lettre aux parents » qui vous est adressée quelques jours avant le départ nous vous communiquons plusieurs informations :

- Le nom - l'adresse de messagerie - le numéro de téléphone mobile du directeur (et de son adjoint) que vous pourrez joindre à tout moment pendant le séjour.
- Le numéro de téléphone fixe du site (s'il y a lieu)
- L'Url et le mot de passe du blog du séjour. NB/ Nos blogs de séjours ne sont pas uniquement un moyen de vous donner des nouvelles ils sont aussi un véritable espace de création artistique pour les enfants et les artistes encadrants (expo photo, art vidéo, dessin, BD, travaux d'écriture, création sonore,...).
- Les informations concernant l'accès au service de messagerie audiotel permettant au directeur d'enregistrer des nouvelles quotidiennes des enfants.

NB/ Ce service est généralement proposé pour les plus jeunes (enfants de 6 à 11 ans) ou à la demande de certains partenaires.

Vous pouvez bien entendu communiquer directement avec votre enfant s'il possède un téléphone portable. Pendant toutes les périodes de vacances notre équipe de permanents est à votre écoute au 01 40 33 30 10 et mail@vmsf.org

En cas de maladie pendant le séjour

En cas de maladie le responsable de premiers secours accompagne l'enfant chez le médecin et fait l'avance des frais (honoraires du médecin et frais de pharmacie). Le directeur vous contacte au plus vite pour vous donner des nouvelles et vous rassurer. Nous conservons les feuilles de maladie dans l'attente de votre règlement. Vous serez informés par courrier du montant des frais engagés. Pour tout rapatriement nous faisons appel au service de l'assureur Inter Mutuelle Assistance.

Le suivi d'un traitement médical pendant le séjour

Si votre enfant suit un traitement particulier, nous vous demandons de le noter sur la « fiche individuelle du participant » et de joindre impérativement l'ordonnance ou une photocopie. Glisser éventuellement un courrier à l'attention du directeur dans la valise de l'enfant. Pour tout problème de santé important nécessitant une attention et des soins particuliers nous vous demandons de prendre contact directement avec le responsable du séjour quelques jours avant le départ.

Retours anticipés, reprise d'un participant mineur en fin de séjour par un tiers, visite pendant le séjour

Quelle que soit la situation vous devez adresser au directeur du séjour ou au siège de VMSF une « décharge de responsabilité » mentionnant le jour, l'heure, le nom de la personne responsable.